



Saint-Martin-en-Haut

Conseil municipal Séance du 04 septembre 2025

PROCES-VERBAL

PRESENTS (23) : CHAMBE REGIS (PRESIDENT DE SEANCE), FAYET Nathalie, RIBEIRO Carine, CHARDON Monique, CHARVOLIN Annabelle, GUYOT Jean-Luc, RIVOIRE Thomas, BUISSON Jean-Luc, FAYOLLE Bruno, FURNION Daniel, RODRIGUEZ Gérard, MORLON Monique, GRANGE Mireille, JOMAND Cécile, VINCENT Anne, GUYOT Dominique, VERICEL François, CROZIER Benoit, GUILLEMOT Jules, ROQUE-FALEIRO Gaëlle, ESCALE Christian, BUISSON Ghislaine, SANGOUARD Jérôme.

EXCUSES (4) : VALLET Blandine, GOUTAGNY Raphaël, GUYON Marc, TISSEUR Simone

LE QUORUM ETANT ATTEINT.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil municipal du 10 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

1. VENTE DE 2 TRAVEES DE GRADINS AU PETANQUE CLUB MONTS DU LYONNAIS

Afin d'accueillir les spectateurs de manière confortable dans le cadre du son et lumière qui a lieu chaque année à Rochefort, la commune avait acheté des gradins des JO de 1992 (Albertville). Ceux-ci ont vieilli et sont devenus inconfortables. La commune a donc fait le choix, comme en 1992, d'acquérir des gradins ayant servi aux JO, de 2024 cette fois (Paris) à la société GL EVENTS. Ils ont pu être appréciés lors de l'édition 2025 du son et lumière.

Quant aux anciens gradins, il a été décidé que sur les 5 travées la commune en conserverait 3 (dont 1 en mauvais état) et vendrait les 2 autres. Ceci afin de libérer de la place et du fait de l'absence de véritables besoins.

Dans ce cadre, il est donc proposé de vendre 2 travées de gradins (environ 340 places assises) à l'association sportive Pétanque Club Monts du Lyonnais basée à Saint Symphorien sur Coise pour un montant forfaitaire de 1500 €.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte la vente de 2 travées de gradins à l'association sportive Pétanque Club Monts du Lyonnais pour un montant forfaitaire de 1500 €.**

2. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MJC

La MJC de la commune sollicite une subvention d'un montant de 1000 € dans le but d'aider la création d'un jeu de société appelé « le petit Fagot ».

Ce jeu a pour objectif de mettre en valeur l'histoire et le patrimoine de notre village.

Conçus pour 3 à 5 joueurs, il plonge les participants dans la vie des habitants de Saint Martin en 1932 alors que le Tacot faisait encore partie intégrante du quotidien

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accorder cette subvention.**

3. CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS

Une convention de servitude doit être passée avec ENEDIS concernant la parcelle O 934 sise lieudit « Croix Bertrand ». Cette servitude a pour objectif, le passage d'une canalisation souterraine pour l'alimentation en électricité du terrain gris.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve cette servitude.**

4. MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

Suite à un changement de fonctionnement concernant l'approvisionnement des comptes des enfants, le règlement intérieur du restaurant scolaire doit être modifié.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Régis CHAMBE, Maire

